

St Jan 14 et 15
fevrier 23

ABONNEMENTS.

UN AN.
Canada \$2.50
Etats-Unis 3.00
(payable d'avance.)
SIX MOIS.
Canada \$1.25
Etats-Unis 1.50
(payable d'avance.)

L'envoi dans les dépôts & cts.
Les frais de poste ne sont pas compris dans les trois cas.
N. B. — L'abonnement et les frais de poste pour l'Europe et les Etats-Unis sont invariablement payables d'avance.
L'Édition paraît le samedi.
Voir notre annonce à la quatrième page.

LE FRANC-PARLEUR

CREDIDI · PROPTE · QVOD · LOCVTVS · SVM.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, par ligne \$0.05
Chaque insertion suivante par ligne 0.02
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.
Toute correspondance, etc. doit être munie d'une signature responsable.

RÉDACTION.

Les lettres et manuscrits destinés à la rédaction doivent être adressés à
M. ADOLPHE OUIMET,
RÉDACTEUR-EN-CHEF du Journal
Le Franc-Parleur.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUIMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$2.50 PAR AN.

“Aime Dieu et va ton Chemin”

UNION-ALLET

Dilectis Filiis,

Præsidi DROLET et universis Officialibus ac Sodalibus Consociationis,
cui nomen L'UNION-ALLET.

Marianopolim in Canada.

PIUS P. P. IX.

DILECTI FILII, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Pervenerunt ad Nos litteræ vestre, luculentissimum pietatis monumentum, quas adventantibus Solemnibus Nativitatis Domini et Sancti Joannis Apostoli, cujus gloriosum nomen licet indigne gerimus, ad Nos dedistis. Illas, Dilecti Filii, insignibus notis dilectionis, devotionis et obsequii erga Nos et hanc Apostolicam Sedem distinctas, subscriptionibus vestris munitas, quas nomine totius Societatis vestræ apposuistis, et piarum oblationum munere cumulatas, eo cum affectu excepimus quem vos animo facile comprehendere potestis, qui cor nobilissimis sensibus pervium habere ostendistis. Eas autem dum legeremus, sensimus commoveri animum Nostrum recordatione præteritorum temporum quam vos diserte et graviter usurpatis. Vidimus porro quam recte existimetis de stulta illa ac misera sæculi sapientia, quam damnant gloriosa monumenta antiquæ fidei quæ a vobis memorantur, nec non mala quæ in societatem humanam ex illa fluxerunt. Intime quoque Nos affecerunt tum ea vota quæ pro Patria illa quam Matrem agnoscitis, pro Nobis, pro Ecclesia Dei protulistis, tum eximia voluntatum vestrarum significatio; ita ut pro his omnibus justam causam habuerimus Deo gratias agendi et gloriandi pro vobis, in quibus dignam felicibus Ecclesiæ sæculis fidem, pietatem, religionis spiritum eniter conspeximus. Gratulamur itaque impensissime vobis, Dilecti Filii, qui posito gladio quem pro Christo sumpsistis, spiritualis militiæ sacramentum et arma lucis ac justitiæ fortiter retinere contendistis; gratulamur de pio illo inter vos vinculo quod devotio erga S. hanc Sedem et sancta religionis causa conjunxit; gratulamur et plagæ istæ in qua versamini quam Deus misericors benignissimis oculis respiciet et peculiaribus gratiæ suæ donis nobilitate demonstrat. Ad Ipsum porro levantes manus Nostras, vota facimus ut conjunctionem vestram fovet propitius, egregios sensus confirmet et fecundet, det vobis operibus lucis fortiter inherere, et exemplo vestro sanctam late æmulationem in amore Dei et Religionis incendere ac propagare. Demum vos, Dilecti Filii, præcipua cum dilectione et grato pro vestris largitionibus animo, in Domino compleximur, ac cupimus auspice esse omnis gratiæ, presidii, prosperitatis et pacis Apostolicam Benedictionem quam super vos singulos universos, super familias vestras, et regionem istam, ac peculiarem in modum super Pastorem vestrum cujus fidei concediti estis, peramanter et ex corde impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 25 Januarii An. 1873.

Pontificatus Nostri, Anno Vicesimoseptimo.



A Nos Chers Fils,

DROLET, Président de la Société portant le nom de L'UNION-ALLET,
ainsi qu'à tous les Officiers et Membres de cette Association.

Montréal, en Canada.

PIE IX, PAPE.

CHERS FILS, Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous avons reçu votre lettre, mémorable monument de votre piété, que vous nous avez adressée à l'approche des Solemnités de Noël et de la Fête de St. Jean, Apôtre, dont, malgré notre indignité, Nous portons le nom glorieux. Cette lettre, si profondément marquée au coin de votre amour, de votre dévouement et de votre soumission envers Notre personne et ce Siège Apostolique, accompagnée de vos signatures que vous y avez apposées au nom de votre Société toute entière, et enrichie du tribut de vos pieuses offrandes, Nous l'avons accueillie, Chers Fils, avec une affection dont vous pouvez facilement vous faire une idée, vous, qui avez toujours montré un cœur accessible aux plus nobles sentiments. En la lisant, Nous avons senti Notre âme se remplir d'émotion à ce souvenir des temps passés que vous évoquez avec une éloquence toute virile. Nous y avons remarqué la rectitude de vos jugements au sujet de cette folle et misérable sagesse du siècle, doublement condamnée par les glorieux monuments de la foi primitive, dont vous rappelez la mémoire, et par les malheurs, que cette même sagesse a fait déborder sur la société humaine. Nous avons été touché jusqu'au fond du cœur des vœux que vous formez pour cette Patrie que vous reconnaissez comme votre Mère, pour Nous, pour l'Eglise de Dieu, non moins que des remarquables manifestations de votre bon vouloir; et Nous y avons puisé pour Nous-même un juste motif de rendre grâce à Dieu et d'être fier de vous, qui Nous montrez dans tout leur éclat, une foi, une piété, un sens religieux dignes des siècles heureux de l'Eglise. Nous vous félicitons donc avec effusion, vous, Chers Fils, qui, après avoir déposé l'épée que vous portiez pour le Christ, avez concentré vos efforts à vous maintenir vaillamment sous les drapeaux d'une milice toute spirituelle, et vous êtes revêtus des armes de la lumière et de la justice. Nous vous félicitons de ces liens pieux qu'on nous envoie entre vous votre dévouement envers le Saint-Siège et la cause sacrée de la Religion. Nous félicitons aussi la région que vous habitez, sur laquelle la miséricorde divine abaisse, d'une manière si démontrée, la complaisance de ses regards, et qu'elle illustre de dons tout particuliers de sa grâce. Elevant Nos mains vers l'Eternel, Nous faisons des vœux pour qu'il réchauffe dans son sein votre union; pour qu'il confirme et qu'il féconde vos braves sentiments; pour qu'il vous accorde la grâce de vous attacher avec énergie aux œuvres de lumière et d'allumer, de propager au loin, par votre exemple une sainte émulation pour l'amour de Dieu et de la Religion. Enfin, Chers Fils, Nous vous embrassons dans le Seigneur avec une dilection tout intime, et l'âme pleine de reconnaissance pour vos largesses; Nous vous accordons, avec un grand amour et de tout Notre cœur, Notre Bénédiction Apostolique, pour tous et chacun de vous, pour vos familles, pour votre pays, et, d'une façon toute spéciale, pour votre Pasteur, sous la fidèle sauvegarde duquel vous vous trouvez unis; et Nous souhaitons que cette Bénédiction vous soit un gage de toute grâce, de force, de bonheur et de paix.

Donné à Rome, près St. Pierre, le 25^e jour de Janvier de l'Année 1873, la Vingt-Septième de Notre Pontificat,

PIUS P. P. IX.

Traduction officielle de l'UNION-ALLET.

Imp. "LE FRANC-PARLEUR", 22 St-Gabriel, Montréal.

Lettre latine de Pie IX à l'Union-Allet.

Nous nous empressons de publier une admirable Lettre Latine adressée par Sa Sainteté à l'Union-Allet; et nous lui donnons la place d'honneur dans l'en-tête de ce Numéro. Quand un Pape, et un Pape tel que Pie IX, daigne faire entendre sa voix paternelle à une Société particulière, et se faire en même temps le témoin des attentions toutes spéciales de la Providence envers le pays auquel appartient cette Société, tous les citoyens catholiques doivent en ressentir une grande joie et en augurer les plus consolants destinés pour leur heureuse patrie.

Ce document pontifical dans lequel la précision le dispute à la tendresse, et la doctrine à l'unction, contient pour l'Union-Allet cette touchante et remarquable particularité qu'il touche, l'un après l'autre, à tous les aînées de la belle Adresse que nos anciens Souverains pontificaux ont fait parvenir au St. Père pour les Fêtes de Noël et que Mgr. l'Evêque de Trois-Rivières a remise en leur nom à Sa Sainteté.

Cette adresse du reste a eu un grand retentissement bien propre à faire valoir notre pays en Europe. Les journaux de Belgique et d'Italie l'ont reproduit in extenso.

Nous joignons au texte latin la Traduction officielle qu'on a adoptée l'Union-Allet, après un travail consciencieux; et nous sommes en mesure d'affirmer que cette traduction a obtenu le concours et l'approbation des intelligences de notre ville les plus versées dans les lettres latines et dans la science sacrée. Nous en félicitons donc l'Union-Allet, et le lecteur pourra se convaincre par lui-même de la fidélité scrupuleuse avec laquelle y sont rendus toutes les chaudes nuances du texte original, non moins que de l'élégance facile de son français.

Enfin, nous sommes heureux de pouvoir reproduire sur notre journal deux vignettes que l'Union-Allet a fait

graver dans l'intention d'en orner la publication spéciale qui doit être distribuée à chacun de ses membres. La première de ces vignettes est un fac-simile de la signature autographe de Pie IX apposée au bas de la Lettre-Latine, et la seconde est la copie entièrement exacte du Sceau de cire rouge aux armes de Pie IX qui cachetait la missive.

LA RÉDACTION.

Un aven dépourillé d'artifice.—
Une profession de foi gallicane.—
Une déduction logique de l'éducation scientifique.—
Un enseignement pour M. le Grand-Vicaire Raymond.—

Le Rév. L. H. OUELLETTE, curé de Calumet, (Diocèse d'Ottawa), vient de nous renvoyer le Franc-Parleur, en ajoutant de sa main, à la suite de son nom, sur l'adresse collée sur le journal, ces mots bien significatifs:

GALLICAN.—ANCIEN ELEVE DE ST. SULPICE.
Habemus confidentem reum.

Il y a du libéralisme et du gallicanisme en Canada.

(Suite.)

J'ai, je pense, suffisamment démontré qu'il y a du libéralisme catholique en Canada. J'ai même fait voir qu'il y est puissant et qu'il tend à s'y fortifier chaque jour davantage.

Cette démonstration m'a forcé à remettre en lu-

mière et à grouper certains actes dont j'aurais infiniment mieux aimé ne pas évoquer le souvenir, si la grandeur du mal, qu'a produit dans tous les rangs de notre société à peu près la funeste erreur que je combats, avait pu être autrement bien comprise. Mais j'ai la preuve depuis longtemps que parler à demi-mot ne suffit plus. Je me suis donc décidé à parler franc et net.

De nombreux et solennels avertissements ont été donnés de toutes parts; d'incessants cris d'alarme ont été poussés: tout a été inutile. On n'a tenu compte de rien; on a même semblé s'opiniâtrer davantage à poursuivre dans une voie fautive et mauvaise. Comme l'abîme, où conduit le libéralisme-catholique est sans fond et ne rend jamais ses victimes; comme nous sommes, au jugement des plus clairvoyants, sur le bord de cet abîme, j'ai cru qu'il était très-opportun de crier le plus fort possible, jusqu'à abasourdir même: "Holla! il est temps de s'arrêter. Considérez et voyez combien triste est la voie parcourue. Si rebroussez chemin ne vous agréer pas, au moins n'allez point plus loin."

J'ai qualifié de détestables, d'odieux, d'affreux même les actes libéraux que j'ai passés en revue et je ne pense pas avoir eu tort. Je ne le regrette point. Quant aux personnes de qui ont procédé ces actes, je les regarde comme illusionnées, mais de bonne foi, au moins jusqu'à un certain point, dans leur illusion.

Mon désir le plus ardent serait de les voir ouvrir enfin les yeux à la lumière, reconnaître qu'elles sont dans l'illusion et réparer le passé par un dévouement sans bornes à la sainte cause de la vérité. Grand Dieu! quelle noble défaite l'on subit, lorsqu'on se laisse vaincre par la vérité! Mais que ce mot *défaite* est impropre ici! Pareille défaite n'est-elle pas en réalité le plus beau et le plus glorieux de tous les triomphes? Il n'est honteux de se laisser vaincre que par le mal ou l'erreur.

Outre les faits que j'ai rapportés, je pourrais en citer nombre d'autres qui mèneraient à la même conclusion. J'en remplirais même des volumes; mais, à quoi bon? puisque la preuve que je m'étais engagé à fournir est dès à présent irréfutablement faite.

Il ne me reste plus à établir que, en dépit des dénégations de M. le G. V. Raymond, il y a aussi du gallicanisme parmi nous. Il y en a tant, il est si saillant qu'il nous crève les yeux. Je n'ai vraiment qu'à lever la main et à dire: Regardez bien; tenez, le gallicanisme est ici, il est là, il se montre quasi partout.

Afin qu'on le reconnaisse de suite en le fixant et qu'on ne se jette point dans des discussions inutiles relativement à son existence, je rappellerai quel est son caractère essentiel.

Le gallicanisme refuse de reconnaître l'Eglise comme société indépendante et parfaite, ayant ses droits propres et imprescriptibles, et il veut l'as-

servir à l'Etat. Il accorde en conséquence à la puissance civile le droit de s'ingérer dans les affaires ecclésiastiques, d'examiner, de juger les causes qui sont du seul ressort de la puissance spirituelle, et de se prononcer sur ses causes.

Cela étant rappelé et par là même admis, j'attirerai l'attention sur ce fait capital et patent qu'en Canada l'enseignement du droit civil s'est constamment donné par le passé, et se donne encore actuellement par l'intermédiaire de livres gallicans, au moyen surtout des œuvres très-gallicanes de Pothier que l'on continue de regarder comme le prince de la science du droit civil.

Or, force nous est d'admettre le principe suivant : à moins d'une dérogation aux lois de la nature, la moisson est nécessairement de même espèce que la semence. Si vous semez du blé, vous récolterez du blé ; si vous semez du seigle, vous récolterez du seigle ; si vous semez de l'ivraie, vous récolterez de l'ivraie. L'enseignement n'étant qu'une semence déposée dans l'esprit, il faut donc absolument admettre, sans qu'il soit besoin de pousser plus loin les investigations, que, puisqu'en Canada l'on a régulièrement semé, depuis près de deux siècles, du gallicanisme dans l'enseignement du droit civil, on a récolté du gallicanisme en abondance et qu'il domine dans nos lois.

Ce raisonnement est fort clair, mais il est aussi d'une force qui défie tous les arguments du monde de pouvoir l'ébranler. L'honorable juge J. H. Beaudry, à la page 2 de son *Code des Curés*, n'a pu s'empêcher de s'incliner devant lui et de reconnaître que les faits le confirment avec une telle rigueur et une telle précision qu'on pourrait les dire mathématiques.

Parlant des matières qui sont du ressort des deux autorités, (ecclésiastique et civile), il dit : "La plupart des auteurs qui, en France, sous le régime qui s'appliquerait au Canada, ont traité ces matières, étaient plus ou moins Jansénistes, parlementaires ou gallicans, et plusieurs de leurs ouvrages ont été mis à l'index; Néanmoins ces écrivains, à défaut d'autres, ont fait autorité dans nos cours de justice, et ont, jusqu'à un certain point, fixé le jurisprudence, en sorte qu'il ne faudrait rien moins qu'une législation spéciale pour la changer."

Ainsi, de l'aveu même de l'honorable juge Beaudry on ne saurait assurément récusier le témoignage comme suspect à propos de la question que je traite, nous sommes pour un grand nombre, j'entends, des gallicans de vieille roche, des gallicans munis du meilleur des brevets.

Et ce bon M. Beaudry, qui affecte un moment de regretter que notre législation soit trop entachée de gallicanisme, fait de son mieux pour nous convaincre dans le cours de son *Code*, que nous serions bien difficiles si nous en rêvions une autre plus parfaite. Il déclare de son propre mouvement que des ouvrages mis à l'index font ici autorité en matière de jurisprudence, et malgré cela, il dépense son temps, son encre et son papier à la défense des doctrines que renferment ces ouvrages. Il ne se contente pas d'autant ; il en vient jusqu'à exprimer le désir que notre législation devienne plus gallicane qu'elle n'est. En effet, à propos de certains articles qu'une disposition de la loi déclare devoir être appliqués aux paroisses canoniques non érigées civilement ainsi qu'aux missions, il fait la remarque suivante :

" Cette disposition pouvait être utile dans le commencement ; aujourd'hui elle ne l'est plus également et devrait être rappelée. ... En refusant aux missions et aux paroisses simplement canoniques la cotisation compulsive sur les fidèles, on les obligera de se faire reconnaître civilement, et on mettra fin à des difficultés sans nombre qui surgissent de l'absence de la reconnaissance civile. Il faudrait donc rappeler cette disposition et ne donner effet qu'aux autres articles rédigés pour les paroisses reconnues civilement. "

Et quel moyen M. le juge Beaudry suggère-t-il pour mettre fin aux difficultés sans nombre qu'il plaira à nos hommes de loi de soulever pour empêcher la reconnaissance civile ? Il serait bon de l'indiquer. Je pense que le meilleur serait de décréter que toute paroisse canoniquement érigée devient par là même, paroisse civile ; le pouvoir séculier mettrait ainsi fin à des difficultés sans nombre, que des légistes mal disposés et tracassiers, opposent au libre exercice de la juridiction ecclésiastique.

Quoiqu'il soit bien établi, de par l'autorité de M. le juge Bandry, que notre législation, prise in globo, soit gallicane d'une façon pas mal alarmante, je prie ceux qui seraient encore incrédules sur ce point, ou qui feindraient de l'être, de passer en revue quelques unes de nos lois et de dire ce qu'ils en pensent après ce nouvel examen.

Nous avons des lois qui exigent que l'Eglise, pour posséder, reçoive l'autorisation de l'Etat, et, d'après les mêmes lois, l'Eglise en un grand nombre de cas, ne peut posséder que dans certaines limites déterminées par l'Etat. Et cependant le *Syllabus* dit que l'Eglise est une société véritable, parfaite, complètement indépendante ; qu'elle a ses droits propres et imprescriptibles que lui a conférés son divin Fondateur ; que ce n'est pas au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Eglise ni dans quelles limites elle doit les exercer : qu'enfin, par le fait de son existence, elle a plein droit d'acquiescer et de posséder.

Nous avons des lois qui entravent le libre exercice de la juridiction ecclésiastique, notamment dans tout ce qui concerne l'érection des évêchés et des paroisses, etc. Et cependant le *Syllabus* dit que le pouvoir ecclésiastique doit

exercer son autorité sans avoir besoin de demander auparavant et d'obtenir la permission ou l'assentiment du gouvernement civil.

Nous avons des lois qui ne reconnaissent nullement les immunités ecclésiastiques, surtout les immunités personnelles. Et cependant le *Syllabus* et le droit canon disent qu'elles doivent être respectées tant que le Souverain Pontife n'a pas été consulté et n'a pas accordé de dispense à cet égard.

Nous avons des lois qui mettent les écoles sous le contrôle absolu de l'Etat ; qui laissent aux seuls laïques, désignés par lui à cet effet, le choix comme l'approbation des maîtres et de la plupart des livres à mettre aux mains des enfants. Et cependant le *Syllabus* dit que l'Etat outre-passe ses pouvoirs quand il s'attribue la pleine et entière direction des écoles publiques et populaires, ne tenant aucun compte du droit divin qu'a l'Eglise, eu égard à la mission qu'elle a d'enseigner toute vérité, de s'occuper de la direction des écoles, du régime des études, du choix ou de l'approbation des maîtres.

Nous avons sur le mariage des lois qui empiètent sur les droits et l'autorité spirituelle de l'Eglise, et qui blessent gravement sa doctrine. Et cependant le *Syllabus* dit formellement que les causes matrimoniales ne sont pas de la compétence du pouvoir civil, et qu'il ne lui appartient pas de créer des empêchements.

Enfin, ici, en Canada, quand l'Eglise demande à l'Etat de reconnaître ses lois ou quelque une de ses lois, ce que l'Etat doit s'empêcher de faire pour être dans l'ordre, il ne les considère pas comme des lois toutes faites, obligeant déjà en conscience, indépendamment de sa sanction ; mais il les regarde comme de simples bills, de purs projets de lois proposés à son examen et à la discussion de ses chambres ; puis il les sanctionne, quand il lui plaît d'avoir cette condescendance en modifiant, retranchant ou ajoutant ce que bon lui semble. Et cependant l'enseignement catholique nous dit que l'Eglise consécration elle-même ses lois, indépendamment de la puissance séculière, et que c'est un devoir pour l'Etat de les reconnaître et de s'y soumettre.

Désire-t-on d'autres preuves de l'existence du gallicanisme parmi nous ? Il est facile de les donner, de les accumuler même.

Qu'on se rappelle le fameux procès Guibord et qu'on dise si l'on n'a pas tenté alors de faire consacrer, par une sentence de juge, les principes les plus gallicans qu'il soit possible d'imaginer. Le seul fait qu'un tribunal civil s'est constitué pour demander compte à l'autorité ecclésiastique de l'exercice de ses droits propres, même spirituels, et pour se prononcer sur la légitimité ou l'illégitimité de ses actes, accuse la force du gallicanisme parmi nous. S'il ne se sentait pas fort, il n'oserait pas autant.

Qu'on se rappelle l'accueil extrêmement favorable qu'on a fait, en plusieurs endroits, au *Manifeste du Correspondant* et aux *Observations* de Mgr. d'Orléans, deux pièces encore plus gallicanes que libérales, et qu'on dise si les choses se seraient ainsi passées dans le cas où il n'y aurait point eu de gallicanisme parmi nous ? Naturellement, il fallait partager les principes et les idées contenues dans ces pièces pour se donner la peine de les réimprimer ici, de les publier à grands frais, de les faire valoir et de les défendre avec chaleur contre ceux qui les attaquent.

Qu'on se rappelle ce que le *Journal de Québec*, qui a des inspirateurs influents et qui est l'organe d'une école nombreuse, a répondu pendant des semaines et des mois au *Nouveau-Monde*, réclamaient pour l'Eglise de Montréal le libre exercice de ses droits. N'a-t-il pas invoqué et développé dans la mesure de ses forces tous les principes gallicans, et n'a-t-il pas fini par prétendre qu'une Eglise particulière ne jouit pas des libertés de l'Eglise universelle et qu'elle est sous la dépendance de l'Etat ? D'après ce principe, c'en serait bientôt fait des libertés de l'Eglise universelle elle-même. S'il n'y avait point de gallicanisme en Canada, y parlerait-on publiquement de cette façon et recevrait-on de nombreuses félicitations, des encouragements même, pour avoir ainsi parlé ?

Qu'on se rappelle encore le long et douloureux martyre que l'on continue de faire subir au saint évêque de Montréal parce que, comme un autre Thomas de Cantorbéry, il veut conserver intactes les libertés de son Eglise. Quelles misères ne lui a-t-on pas crées et ne lui crée-t-on pas tous les jours encore en poussant le pouvoir civil à intervenir, sitôt que le vénérable prélat entend d'exercer les droits qui lui ont été conférés par sa nomination au siège qu'il occupe ? Et l'on nierait qu'il y eût du gallicanisme là-dedans ! Pour sûr, ce serait un peu fort.

Qu'on se rappelle enfin, car il faut en finir, le vacarme qu'on a soulevé autour de la chaire de Notre-Dame de Montréal, quand le R. P. Braun y a proclamé les doctrines du *Syllabus*, à l'occasion des *Noces d'Or* de Mgr. Bourget. En cette circonstance, les gallicans et les libéraux ont été tellement exaspérés qu'ils n'ont pas eu l'habileté de se déguiser un tant soit peu. Le révérend Père n'a fait qu'une simple exposition de doctrine et s'est tenu à mille lieues de tout ce que l'on pourrait appeler *personnalité*. Malgré cela, on a crié à l'insulte, à l'injure et à l'outrage de tout un monde d'auditeurs. Puisque tant de personnes ont été insultées, injuriées et outragées par un sermon qui flagellait (surtout le gallicanisme, mais qui ne le flagellait qu'en termes très-généraux, il faut bien qu'il y ait du gallicanisme au sein de notre société et que même il y ait en quelque sorte acquis droit de cité. Autrement, comment expliquer ce vacarme et ces clameurs ?

Maintenant, la conclusion à tirer de tout ce que j'ai dit et démontré, c'est que contrairement à la négation de M. le G. V. Raymond, il y a malheureusement en Canada beaucoup de libéralisme et de gallicanisme.

Cependant si chacun de nous veut y mettre de la bonne volonté, M. le G. V. Raymond et M. le G. V. Cazeau en tête, il est à espérer qu'avant longtemps on pourra écrire en toute vérité : "En Canada, il n'y a plus ni libéralisme ni gallicanisme." C'est dans l'unique espoir de contribuer à cet heureux résultat que je me suis permis de contredire M. le G. V. Raymond, et de lui soumettre les faits les plus saillants qui m'autorisent à le contredire.

LUGI.

Le Sport.

Courses annuelles à la Raquette des élèves du High School.

Les élèves ne s'étaient pas montrés l'année dernière, aussi ont-ils été accueillis avec plaisir samedi dernier.

De fameux coureurs sont sortis des rangs de cette école, entr'autres Stevenson, Harry Jones, Murray et bien d'autres dont nous oublions les noms. Disons tout d'abord que les courses ont obtenu le plus grand succès.

Elles ont commencé à l'heure fixée et se sont continuées sans interruption, à la grande satisfaction des personnes présentes qui, bravant le froid et les mauvais temps, s'étaient rendues en assez bon nombre.

Agissaient comme juges.—Messieurs Ogilvie, Howe, Recteur, le Col. A. A. Stevenson et l'hon. John Young.

Le départ avait lieu par pistolet. Bien que nous donnions le temps, nous ne pourrions cependant l'enregistrer comme record, car le temps était gardé par un des jeunes élèves qui, à notre avis, n'en connaissait pas assez pour donner un temps satisfaisant.

Trois concurrents entrèrent pour la course du mille, T. Rutherford, F. Haultin et C. Handyside qui remporta la victoire en 7.56. Le prix était une très magnifique coupe d'argent. Le 1/2 mille, pour garçons de 14 ans, amena W. Napier, A. McGibbon, A. Kay et W. McGibbon. Le premier nomme remporta le prix, mais comme il était plus âgé que ne le demandait le règlement, la couronne fut donnée à A. McGibbon. Temps.—1.41

M. Ogilvie accorda néanmoins un prix au vainqueur, de sorte que tous furent satisfaits.

Le jeune Kay qui se contenta de trois prix durant l'après-midi, gagna le 1/2 mille d'une manière admirable. Temps.—3.37.

Kay était en parfaite condition et s'il se fut permis de courir dans le mille, il aurait remporté un quatrième prix.

Le mille fut très intéressant et échoit à Farmer en 6.35. Boyle et Scott étaient ses adversaires. Ce dernier partit avec le devant mais se retira après le premier tour, par suite d'un point. Farmer laissa faire Boyle jusqu'à la fin du 3^e tour où il le passa sans trop d'efforts.

Farmer finit la course au galop, Boyle plus de 20 verges en arrière.

Les 100 verges pour les Elèves de l'école, furent chaudement disputés. Handyside gagna la 1^{re} épreuve, Kay second. Les deux autres furent prises consécutivement par Kay—pas de temps.

Le 1/2 mille, pour garçons andoussés de 15 ans, fut gagnée par Siebold après une lutte magnifique. Pas de temps.

Nous insisterons particulièrement sur la course suivante, 100 verges pour les novices.

Entrées.—Georg Anderson, Léopold Galarneau, E. Auld, Griffin, Philipps, E. Ermatinger (junior) et quelques autres.

Anderson gagna la course en deux épreuves consécutives, L. Galarneau second dans les deux. Nous étions fier de voir un de nos jeunes amis dans cette course et n'eût été son seul défaut—de partir trop lentement—il aurait gagné la course assez facilement. M. Galarneau court plus élégamment et plus vite qu'Anderson, mais il ne part pas assez vite, c'est ce qui lui a fait perdre la course. Courage lui disons nous, avec un peu de pratique ça viendra.

Un autre 1/2 mille fut encore gagné, par l'infortuné Kay, n'ayant qu'un seul adversaire dont il disposa facilement.

Le 1/2 mille, ouvert aux étrangers échoit à Murphy qui couvrit la distance au pas ; son seul adversaire Anderson, abandonnant la course après le premier tour.

Enfin le 1/2 mille pour les affligés, gagné par le jeune Thomas.

Les prix furent alors distribués aux vainqueurs et l'assemblée se dispersa.

Samedi prochain, le Maple Leaf.

Courses aux Trois-Rivières.

C'est avec le plus grand plaisir que nous reproduisons du "Journal des Trois-Rivières", le compte-rendu suivant des courses à la raquette du Club de cette ville. Ces courses ont eu lieu le 19 Février. Nous attirons l'attention des membres du Club sur les remarques que nous faisons plus bas et nous espérons que quelques uns de ceux qui sont abonnés à notre journal voudront bien répondre aux questions posées dans ces remarques.

La grande course du Club de Raquette de cette ville a eu lieu mercredi dernier à 2 heures P. M. Le temps était beau et une foule de spectateurs s'étaient rendus pour jouir de l'intéressant spectacle. M. le maire assistait à la tribune des juges, ainsi que M. H. G. Mathiot M. P. et nombre d'autres citoyens marquants.

La première course, ouverte aux membres du Club seulement, fut disputée par MM. Lucien Lajoie, L. Casale et L. Gervais. Le premier prix était une magnifique coupe en argent, et le second une médaille ; la distance à parcourir comptait un mille.

Au signal donné, nos concurrents s'élançèrent dans la carrière et luttaient d'efforts pour atteindre le but. Cette course fut tout à fait intéressante. M. Lucien Lajoie arriva le premier, suivi de près par M. L. Lasalle qu'une chute avait retardé quelque peu ; temps 7 minutes et 30 secondes. Tous deux sont très forts et méritent des éloges égaux.

La seconde course de 100 verges fut gagnée sans difficulté par M. Napoléon Lajoie. Président du club. M. Lajoie qui a déjà fait ses preuves dans les premières courses de Montréal, où il a remporté plusieurs prix, est de première force. La distance fut parcourue en 12 secondes ; le prix une jolie épingle en or.

Dans la troisième course, M. John McDougall remporta le prix sans fatigue. Tout le monde a admiré l'élégance avec laquelle il fait le pas de course. Temps, 9 minutes et 24 pour un 1/2 mille.

Puis vint la course 1/2 mille, ouverte aux enfants au-dessous de 13 ans. C'est le jeune P. Dupont et le jeune H. Houllon qui furent les vainqueurs sur les 6 concurrents pour le prix.

On s'amusa beaucoup de cette course. La cinquième de 100 verges avec 4 barrières de 3 pieds de hauteur fut la plus intéressante et la plus chaleureusement disputée. MM. J. V. Bureau, L. Lasalle et A. Burns arrivèrent premier chacun leur tour, à trois différentes reprises ; une quatrième course assura la victoire à M. Bureau.

Enfin la partie se termina par la course de consolation remportée par M. Arché Burns, pour le premier prix et M. Lucien Gervais pour le second.

La distribution des prix fut ensuite faite avec beaucoup de solennité et au milieu des applaudissements des spectateurs. La dame de M. le Maire remit la magnifique coupe d'argent au vainqueur de la 1^{re} course, M. Lucien Lajoie ; les autres vainqueurs furent également couronnés par les dames présentes.

Ces courses ont été réellement palpitantes d'intérêt et nous en offrons nos meilleures félicitations à tous les membres du club.

Remarques.

Nous félicitons cordialement le club des Trois Rivières pour ce beau succès. Depuis longtemps nous travaillons dans les intérêts du sport, et nos lecteurs connaissent les efforts que nous avons faits pour pousser nos jeunes gens vers ces exercices, aussi est ce pour nous, un véritable plaisir que d'avoir à enregistrer les faits et gestes de nos compatriotes dans ce genre d'amusements. Nos jeunes gens de Montréal devraient profiter de cet exemple et secouer un peu la paresse dans laquelle ils vivent. A bon entendeur, salut.

Notre confrère du Journal aurait dû être plus fidèle dans son rapport. Pourquoi le temps est-il donné pour certaines courses et ne l'est-il pas pour d'autres ?

Les raquettes avaient-elles le poids requis par le règlement, 1 1/2 livre ?

La course de 100 verges était-elle à épreuves, oui ou non ? y avait-il plusieurs concurrents ?

Si, oui, quel est le temps des deux premières ou pour quelle épreuve ce temps de 12 secondes doit-il être pris ?

Nous aimerions bien à savoir où le Journal a puisé ses renseignements lorsqu'il dit que M. Lajoie "a déjà fait ses preuves dans les premières courses de Montréal où il a remporté plusieurs prix."

Passe pour les preuves, mais quant aux prix, nenni..... Nous ne lui en connaissons pas et nous serions bien obligé à M. Lajoie lui-même, s'il nous renseignait sur ce point.

La seule occasion où, à notre connaissance, M. Lajoie a été sur le point de remporter un prix, a été à la réunion athlétique du 9 octobre 1869, lors de la visite du Prince Arthur.

La course était à barrières, à épreuves de 120 verges : huit obstacles de 3 1/2 pieds de hauteur à franchir. M. Lajoie fut second aux deux premières épreuves et premier à la troisième.

Pour décider la course, une quatrième épreuve fut courue et Armstrong l'emporta, M. Lajoie doit s'en rappeler. Son autre adversaire était le fameux Kavanagh d'Ottawa.

Encore une fois, si M. Lajoie a remporté des prix, qu'il les réclame, nous saurons lui rendre justice. Que M. Lajoie ait ou n'ait pas gagné de prix, peu importe, ça ne lui ôte pas sa valeur, car nous avons toujours été et nous sommes encore sous l'impression qu'il est le seul capable de tenir tête à Armstrong.

Le Club a eu une très bonne idée de mettre les courses sous le patronage des Dames et des premiers citoyens de la ville. C'était là un gage de succès et ça n'a pas manqué. N'oublions pas les explications demandées.

M. Zeppa, le fameux traicteur de Toronto, le même qui s'est distingué aux dernières courses d'hiver, a été vendu par le Sheriff et acheté par M. Mitchell, de Guelph, aux prix de \$300.

Des courses au trot auront lieu sur le canal, vis à vis la Côte St. Paul, mardi, mercredi, jeudi et vendredi prochains, 4, 5, 6 et 7 Mars, et à Sur les 5 et 6 Mars.

L'assemblée générale des membres du Club des Régates de Belœil est remise à la semaine prochaine, on en donnera avis dans les journaux quotidiens.

La vérité sur les dispositions religieuses de Napoléon III "in articulo mortis."

Dans notre numéro du 18 janvier, l'auteur de l'article intitulé : "Napoléon III", se basant sur les données de renseignements transmis par le télégraphe, affirmait que la fin de l'ex-Empereur des Français avait été si prompte et si inattendue que les secours de l'Eglise lui avaient fait défaut, et il tira de cet incident mortuaire les inférences qu'une telle infortune de l'âme est bien faite pour inspirer à toute conscience qui s'honore d'être catholique.

Plus tard l'*Univers* donnait sur les derniers instants de Napoléon des détails contradictoires à cette affirmation et assurait, sur la foi de "diverses dépêches", que l'infirmier de Chislehurst s'était approché des sacrements avant d'affronter l'opération à laquelle il n'a pas survécu.—Nous nous sommes fait une conscience de reproduire ces renseignements dans notre numéro du 8 Février.

Mais voilà qu'aujourd'hui le correspondant attiré de l'*Univers* à Londres se voit dans la pénible nécessité de rectifier les assertions émanées des diverses dépêches signalées ci-dessus, et cite à l'appui les propres paroles de M. l'abbé Goddard, aumônier de Chislehurst. Voici ces paroles :

"La mort de sa Majesté a été si soudaine qu'elle a surpris tout le monde.... Après la deuxième opération quand le chirurgien, par simple formalité, tâta à dix heures le pouls du malade, il se retourna vers ses collègues, en disant : "Magnifique ! magnifique !" et il reprit la conversation entamée qu'il continua quelques minutes. Au moment de partir, il saisit de nouveau et par manière d'acquiescement le bras du malade, et tout surpris du brusque changement qui s'était produit, il commanda d'appeler l'impératrice, et on m'envoya chercher en toute hâte. L'Empereur reconnut sa femme. Quand j'arrivai, je m'empressai de lui donner l'absolution, et lui administrer les derniers sacrements. Je crois qu'en ce moment il avait encore assez de connaissance pour savoir ce que je faisais. M. l'abbé Goddard ajoute ensuite que l'Empereur avait fait sa dernière communion à Pâques, c'est-à-dire dix-neuf mois auparavant.

En vertu du même sentiment d'impartialité qui nous avait fait publier les informations consolantes de l'Univers, nous nous croyons tenus, dans l'intérêt de la vérité historique, d'ouvrir les colonnes de notre journal au rapport de l'annuaire de l'ex-Empe- reur. Les réflexions, philosophiques et religieuses de notre article du 18 Janvier en demeurent dans toute l'intégrité de leur force morale et de leur sens chrétien.

LA RÉDACTION.

SEMAINE LITURGIQUE.

2 Mars — 1er Dimanche du Carême.

INTROIT.—Il m'invocavera. Et l'exauçera: Je serai avec lui dans la tribulation. Je l'ai délivré et le glorifierai.

ÉPIÔLE.—St. Paul aux Corinthiens—2. C.

Mes frères, nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu. Vous et maintenant les temps de la grâce, voilà les jours de salut.

ÉVANGILE.—St. Matthieu, C. IV.

Il est écrit: l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Vous adressez le Seigneur, votre Dieu et vous ne servirez que lui seul.

OFFERTOIRE.—Le Seigneur vous couvrira de son ombre et vous trouvera l'expérience sous ses ailes. Sa vérité vous environnera comme un bouclier.

SAINTS DE LA SEMAINE.

Lundi, 3.—Ste. Geneviève. Impératrice. Cette illustre princesse épousa Henri, empereur, qui quitta le trône d'Allemagne. Elle vécut avec pureté et fut sainte. Après la mort de son époux, elle entra dans un monastère, où elle pratiqua les vertus monastiques dans un haut degré. Dieu la récompensa par le don des miracles. Après avoir passé quatorze ans dans ce monastère, elle mourut en l'an 470. Pape Benoît IX—Em. pour Henri III.

Mardi, 4.—St. Castor. Confesseur. Il était second fils de l'empereur Théodose. Dès ses premières années, on vit briller en lui la piété la plus éminente et l'amour le plus ardent pour la vertu. Il avait pour la Ste. Vierge une tendre dévotion; ce fut elle qui le préserva des dangers de la cour et le conserva dans la sainteté jusqu'à sa mort, qui arriva en 183. Pape Pie II.—St. Jean V. Empereur d'Allemagne. né: Frédéric III.

Mercredi, 5.—St. Phocas. Jambier. St. Phocas dans son humble position de jambier, trouvait moyen de secourir les pauvres et de soulager les malades de son prochain. Dieu le récompensa par la couronne du martyre. Il fut la tête tranchée pendant une voie étroite pendant qu'on se bécotaient. Et ce, sous l'empereur Trajan. Pape: St. Alexandre—III.

Jeudi, 6.—St. Perpetue. Elle était de Carthage; elle fut arrêlée par ordre de l'empereur Sévère; elle eut à résister aux larmes de son père, qui voulait la renier. Elle se laissa conduire en prison, où il n'y avait point de pain. Elle confessa Jésus-Christ devant ses juges. Elle fut ensuite traînée dans l'arène, et eut la tête tranchée. Pape St. Zacharie au 202 et 2.

Vendredi, 7.—Fête de la Vierge et de son Seigneur. La Vierge en ce jour a la faveur de se manifester à la lance qui ouvrit le côté du Sauveur et qui en fit jaillir ce sang qui lava les souillures du monde. Elle fut aussi vénérée les clous, qui servirent à attacher le Divin Crucifié à l'instrument de notre régénération spirituelle.

Samedi, 8.—St. Jean de Dieu, fondateur de Religieux Hospitaliers. dit de Charité. St. Jean de Dieu était à Grenoble un hôpital pour les pauvres et les indigents, qu'il allait lui-même chercher, et les faire venir à la misère. La cour et le grand monde en furent jaloux. Cependant, dans ses charitables desseins. Cependant il fut à l'enterrement de son frère, et ce fut le commencement de sa sainteté. Dieu le récompensa par le don des miracles et de prophéties et de l'inspiration de sa présence sensible. St. Jean de Dieu mourut en 1550.

ÉPIGRAMMES.

3 Mars 1763.—Naissance à Montréal de Mgr. Jos. Oct. Pleissis. (ne Evêque de Québec.)

4 " 1619.—Ferdinand Cortez de barque sur la côte du Mexique.

7 " 1815.—Entrée de Napoléon à Grenoble (retour de l'île d'Elbe).

LA FRANCE AU VATICAN.

IMBROGLIO DIPLOMATIQUE.

(Suite et fin.)

VI.

Nous venons de dire que M. de Rémusat recula; et qui le fit reculer? Qui?—La peur du Pape.—Ah! bah! —Oui vraiment. — On apprit à Versailles que le St. Père pourrait bien laisser éclater aux yeux du monde dans le Consistoire qui allait se tenir, l'indignation que ne pouvait manquer de lui inspirer la honteuse conduite qui se tramait contre lui, à l'Hôtel de la Présidence, et que l'affliction de son cœur paternel pourrait bien être retentissante; et alors, alors seulement on fit volte face.

Voilà donc l'effet de la parole du Vicar du Christ. On vient à lui avec des bâtons et des épées pour le faire mourir et l'abbé ne peut pas résister, mais à sa voix on tremble et on fuit. " Ut ergo dixit eis " Ego sum — (l'affirmation de lui-même) — abierunt retrorsum et ceciderunt in terram. N'est-il pas en effet le représentant, en quelque sorte la répercussion, du Vengeur immortel devant lequel tout genou fléchit au ciel, sur la terre et dans les enfers.

Toutefois, comme ce premier miracle du début de la Passion du divin Maître ne convertit aucun de ses bourreaux, il ne faut pas s'étonner si la peur de M. de Rémusat n'a pas été pour lui le commencement de la sa-

gesse," car cette peur n'a rien de commun avec ce que les psaumes appellent la " crainte du Seigneur." et le principe impie de cette conciliation satanique, qui est bien la grande hérésie des temps modernes, a trouvé dans la recrudescence du Cabinet de France une occasion de plus d'étaler au grand soleil sa face grimée. La solution de cet impasse a été en effet que " l'Etat-Major de l'Orénoque s'rait dispensé d'aller au Quirinal, mais qu'il n'irait pas non plus au Vatican."

Telle fut la solution; maintenant quelles en ont été les conséquences? Les conséquences ont été, sont et demeurent que M. de Rémusat, après avoir eu l'intention de donner un soufflet au Pape pour se rendre agréable au Roi en faisant connaître galamment à ce dernier que l'Etat-Major de la frégate française irait lui faire sa cour, a par son contre-ordre exécuté une manœuvre qui a toute l'apparence et tout le retentissement d'un soufflet donné au Roi, sans le moindre mérite, même intentionnel, d'être agréable au Pape, c'est-à-dire qu'il a eu l'art, lui, le ministre chargé de ne déplaire ni à droite ni à gauche, d'offenser grossièrement par un seul acte les deux côtés à la fois. La presse révolutionnaire est en rage; la presse officielle italienne taxe ouvertement le Gouvernement Français de mauvaise foi et de maladresse tout ensemble; la France catholique gémit, et l'âme de Pie IX est contristée. Voilà le résultat de la politique de neutralité de M. de Rémusat. Avon-nous tort de dire qu'il fait une belle figure d'imbécile?

Et tout cela pourquoi? Tout simplement, comme nous l'avons signalé au début de cet article, pour soustraire à force de cajoleries l'Italie aux embrassements de M. de Bismarck. Coqueret avec le Quirinal pour l'arracher aux traits de Berlin, voilà toute l'idée de la diplomatie de M. Thiers.

VII.

Mais ce n'est pas fini hélas! M. Fournier, qui pousse précisément dans l'intelligence et l'assimilation personnelle de cette pauvre idée tout le secret de son arrogance et des incroyables immunités dont il jouit à Versailles, est bien le héros de cette vilaine intrigue: Il a eu deux ambassadeurs auprès du Vatican tués sous lui!

Il s'agissait pourtant de remplacer M. de Bourgoing au Vatican. Quelle épave pour M. de Rémusat! Mais ce héros malheureux du Libéralisme— diplomatique a pu s'écrier un instant: " Sauvé mon Dieu, sauvé! " avec tous les gestes mélodramatiques d'une situation si tendue, quand le sceptique et roué vieillard " son auguste Maître " est venu lui murmurer à l'oreille le nom de M. de Corcelles.

M. de Corcelles passe, non sans quelques titres, pour un vétéran du papalisme français, nourri dans le serail et en connaissant les détours, blanchi sous le harnais et en possédant les bricoles. Il accompagnait en qualité d'agent plénipotentiaire la première expédition française à Rome en 1849. Il s'est beaucoup intéressé à la situation civile du St. Siège à cette époque. Il a composé plus d'un mémoire justement apprécié sur ces graves matières du Gouvernement Pontifical, matières que la légèreté et le chauvinisme français se sont constamment refusés à étudier sur le vif. Il a forgé une grande et presque populaire, (en France) réputation de dévouement pontifical au plus incolore et au plus charlatan des généraux français commandant le Corps d'occupation, le Général de Goyon. Il a été comblé d'honneurs et d'amabilités par la Cour Pontificale. Plus tard, la politique italienne ayant eu ouvertement les dessous dans les conseils des Tuileries, dans les plans napoléoniens, dans les obligations des Sociétés secrètes, à la suite du Traité de Paris, ce scandaleux avortement de la guerre de Crimée, dont M. de Cavour a été l'immortel opérateur, M. de Corcelles a inventé à M. de Mérode de compte à demi avec Mgr. de Mérode, et a chauffé le talent sonore de Mgr. Dupanloup dans ses retentissantes oratoires en faveur du Pouvoir Temporel après Castelfidardo. Quelle aubaine pour M. de Rémusat de ressusciter une personnalité aussi marquante, personnalité qui joint à tous ces titres la chance d'être son beau frère!

Songez donc; il s'agissait pour le cabinet gymnastique et équilibré de Versailles de jongler avec ces cinq boules et de les rattrapper toutes dans la main. Son propre maintien au pouvoir, 20. l'étrangement de toute interpellation catholique à l'Assemblée Nationale, 30. les bonnes grâces du Quirinal, 40. un narcotique pour Pie IX, 50. un scénario à effet, ce qu'en langage vulgaire on pourrait appeler un épatement pour l'Europe. C'en'était

pas mince besogne, et c'est le nom de M. de Corcelles qu'on a supposé capable de donner cette grande représentation japonaise. Analysons rapidement ce tour.

M. de Corcelles est allé à Rome. En principe, et c'est certainement le plus sincère et le plus honorable mobile de sa mission, il n'a eu d'autre vue que d'être pour le Pape le consolateur des tristesses causées à Sa Sainteté par cette odieuse affaire de l'Orénoque.

En second lieu, il a dû sonder la Cour Pontificale sur l'impression que produirait sa nomination au poste d'Ambassadeur. Thiers, dans l'incalculable admiration qu'il professe pour l'incommensurable génie de son imperceptible personne, se figurait certainement que Pie IX acclamerait cette nomination avec enthousiasme et profusion de compliments; mais il comptait sans la dignité du Roi captif et sans la profonde perspicacité de son éminent Secrétaire d'Etat. On est plus fin que cela au Vatican. On connaît pour l'abus que les gouvernements catholiques et libéraux (c'est tout un) font des moindres démarches de la Papauté. On n'a pas ignoré un seul instant que M. Thiers, avait pu par une de ces gambades parlementaires auxquelles il excelle, et qui arrêtent toujours les impulsions catholiques de l'Assemblée Nationale, représenter M. de Corcelles comme ayant été demandé par le Souverain Pontife, toute interpellation du Parlement français au sujet de l'Orénoque, au sujet de M. Fournier, au sujet des fondations pieuses appartenant à la France à Rome, — fondations très considérables comme propriétés et comme privilèges et que faire, depuis longtemps, la goulonnerie subalpine,—au sujet, en un mot, de ce qui s'appelle déjà dans la terminologie féline des feuilles de gage de Monte Citorio: Une ambassade restreinte, tout cela serait étouffé, c'est-à-dire, que le sentiment de la France chrétienne serait une fois de plus toré, faussé, bistourné, ankylosé dans son mâle réveil et dans ses généreux espoirs. Aussi, s'est-on borné exclusivement à la Cour Pontificale, et cela d'une manière aussi flatteuse qu'invariable, aussi tendre que réitérée, d'exprimer que le choix de la personne de M. de Corcelles était très agréable au St. Père; et pas un mot de plus.

VIII.

Ici prend place une grande lutte de conscience de M. de Corcelles; ce qui pourrait figurer comme un long et palpitant monologue dans le drame dont nous esquissons à grands traits le canevas historique. Ce monologue en action a duré près de trois semaines, et les perplexités du diplomate français commencent déjà à passer à l'état de légende dans les Chancelleries d'Europe. Elles n'ont pu avoir leur source que dans le caractère personnel de M. de Corcelles ou bien dans les dispositions du Gouvernement qu'il s'agissait pour lui de représenter auprès du Saint-Père. Probablement, dans ces deux éléments de la situation. En tout cas, elles sont fort explicables, elles sont tout à fait dans l'action scénique, et, pour nous servir d'un terme de comédiens, elles rentrent carrément dans la peau du bonhomme.

M. de Corcelles, après avoir habité quelques temps l'Hôtel de la Minerve, a pris ensuite un logement particulier en ville. Un bâtiment était à sa disposition à Civita-Vecchia, et toute une avalanche de délégués venant de Paris et de Versailles s'abattait sans merci dans le cabinet de ses méditations anxieuses et solitaires. Prêtaient-ils la main à cette paralysation systématique exercée par la Présidence républicaine sur ses collègues de la droite dans l'Assemblée de Versailles? Lrait-il, lui, un des anciens pivots de l'intervention armée de la France en faveur de la Papauté, terminer sa carrière en servant d'éponge pour effacer les grandeurs historiques de la représentation française à Rome? Son titre d'Ambassadeur, un des plus beaux dont s'honore la langue officielle de sa malheureuse patrie, allait-il le voir, en sa personne jouée, s'étrangler dans les fonctions honorifiques de Camérier de Cape et d'Epée de Sa Sainteté, chargé de prendre dans les antichambres du Palais apostolique le nom de ses nationaux admis aux audiences du Père commun des Fidéles? Enfin, lui serait-il possible de continuer à porter dignement le grand croix de l'ordre de Pie IX, avec l'appoint d'un " Bene merenti " de domesticité, dont il décorerait ses bons sentiments de famille, en s'accrochant au cou une médaille de sauvetage pour avoir empêché un beau-frère de noyer? " Admirabile materia & missa in vasa lanna." Bref, M. Thiers a fini par lui dépendant

cher un émissaire spécial, M. le baron des Michels, Rédacteur au ministère des Affaires Etrangères, ayant passé de longues années à Rome à l'Ambassade de France, en qualité de deuxième Secrétaire, et venant tout dernièrement d'en quitter les fonctions. C'a été une sous-ambassade auprès de l'Ambassadeur " in spe. " La sous-ambassade a pleinement réussi dans sa mission secrète; M. de Corcelles a définitivement accepté le poste si fébrilement ambitionné pour lui par son beau-frère. Il a été agréé par le Pape et a pris possession du Palais Colonna.

IX.

Pour terminer ces aperçus qui sont du domaine de l'Histoire de notre temps, il nous reste à envisager d'une façon sommaire la portée que peut avoir cette nomination et qui semble se dessiner déjà sur plusieurs points de l'horizon de la politique européenne. Cette portée doit être étudiée simultanément en ce qui concerne l'échafaudage italien, la nation française et la souveraineté pontificale.

1o Pour ce qui concerne l'échafaudage italien, son attitude s'est déjà nettement accentuée et elle revêt un caractère bien péneusement instructif. Deux manœuvres audacieusement cyniques sont déjà en évolution dans ce camp, pour profiter du choix de M. de Corcelles. La première consiste à ne pas montrer la moindre mauvaise humeur au sujet de ce choix, mais à discréditer d'avance, dans l'opinion catholique, la personne et les intentions du nouvel Ambassadeur. Le mot d'ordre est donné par M. Visconti-Venosta à toute la presse officieuse de converger le feu de toutes ses batteries sur cet objectif; autrement dit, de représenter, d'une part, la " Curie pontificale " (c'est l'expression de commande) — comme voulant fomenter une guerre entre la France et l'Italie, et, d'autre part, M. de Corcelles, comme étant chargé par M. Thiers, dont il est l'organe tout à fait intime, de prévenir un pareil malheur.

M. le Comte de Corcelles, dit à ce sujet la Gazzetta d'Italia, déplore " amèrement les stériles colères des incorrigibles du Vatican et de la faction jésuitique. Il est plein d'indignation et de mépris pour toutes ces menées, et il convient lui-même que le Vatican ainsi que la faction qui le domine et qui veut seule représenter l'Eglise, se trouvent dans un état de décadence qui exige plus que jamais une réforme in capita et in membris."

La perversité de ce langage n'a pas besoin de commentaire, mais elle s'inscrit dans les annales contemporaines comme une fressure inoffensive infligée au Gouvernement soi-disant conservateur de M. Thiers, qui a eu la noire ingratitude de ne jamais consentir à ce que le Pape Pie IX fût jamais publiquement remercié de tout ce que, malheureux, il a constamment fait pour venir en aide à la France malheureuse.

La seconde manœuvre consiste à insinuer que l'Ambassade de France au Vatican est entrée, d'après les intentions formellement arrêtées de la République française, dans une phase d'attributions toutes nouvelles, et que la Cour Pontificale s'est résignée à subir cette métamorphose. Il s'agit d'une simple représentation d'honneur et de fonctions purement spirituelles et ecclésiastiques. Puisque les fonctions d'Ambassadeur " doivent se réduire à cela," écrit-il à ce propos la Capitale, avant même que l'acceptation de M. de Corcelles fût officielle, " il eût mieux valu envoyer un Evêque et ne pas laisser s'imprimer sur un diplomate le cachet humoristique d'une situation " si anormale."

2o Pour ce qui concerne la Nation française, hélas! nous sommes forcés de nous le demander, ces insinuations de la Presse italienne, ces perfidies sans nom de la Revolution cosmopolite, ne sont-elles pas le secret des colères expresses et réelles du Gouvernement de Versailles grisé de son adoration de lui-même, perdu d'orgueil, saturé d'athéisme? Tout indigne et tout doute de droit de le redouter pour l'honneur et pour l'avenir de la France. Et cette malheureuse Assemblée de Versailles qui pourra donc l'arracher à ses pusillanimes somnolences? — Certes, Adolphe Thiers est loin d'être taillé dans le même moule que celui d'un Olivier Cromwell, mais ce qui semblerait parfois donner quelque vestige de ressemblance entre leurs deux dictatures bourgeoises, ce sont les deux représentations nationales, dont l'une faisait jaillir au fourche Potentaire, et dont l'autre fit de nos jours à l'irascible Président le même jeu d'opposition stérile et énervée. L'Assemblée de Versailles, qui pourrait déjà s'appeler le Long-Parlement, ira-t-elle jusqu'à mériter le nom de Rump-Parliament? Mac-Mahon ou Trochu, L'Admirant ou Changarnier, joueront-ils avec elle quelque contre-facon de rôle d'un Général? Monk ou d'un Général Lambert? Qui pourrait le dire? Mais la différence est grande pourtant entre l'Angleterre de 1660 et la France de 1873. Il y a deux siècles, c'était une question dynastique, qui ne dépassait par la latitude des Iles Britanniques, et de nos jours, c'est une question sociale, qui fait sa tâche d'huile sur toute terre habitée par des hommes; d'où il résulte que par la logique im placable des événements, Rome est devenu pratiquement le centre d'action de tout intérêt social d'un pôle à l'autre du globe terrestre. Bien insensée vraiment sont ceux qui ne

veulent pas s'en rendre compte! Ils composent en toute réalité, ces simulacres des nations, simulacra gentium dont la monographie est si magistralement tracée dans le Psaume " In civitate " — " Naguères " dit à ce sujet la Correspondance de Genève, qui nous nous faisons un scrupule de le répéter, nous sert de mentor dans cette étude; naguères, un ancien homme " d'état faisait dans un salon cette " observation très juste: " Combien M. Thiers a tort de jouer " au Napoléon III et à la politique " d'équilibre dans la question romaine! " L'affaire Bourgoing et Corcelles l'a " trop démontré. Le corps diplomatique étranger en a suivi attentivement toutes les phases. Car les " vrais hommes d'état comprennent " que la politique étrangère de tous " les nations et surtout de la France " a, dans cette question romaine, sa " pierre de touche. — C'est là qu'elle " se dessine le plus visiblement. " " Aussi les diplomates étudient-ils " avec une attention constante l'action " de la France à Rome. C'est par elle " qu'ils jugent de la lucidité d'esprit " de M. Thiers de ses vues politiques, " de leur portée, de la valeur même " de son caractère. Or, dans l'affaire " Bourgoing et Corcelles il ne s'est " fait du bien sous aucun rapport. " En effet, Napoléon cherchait midi à quatorze heures, et M. Thiers cherche quatorze heures à midi; tout la différence.

3o Enfin, en ce qui touche la Souveraineté Pontificale, nous n'émettons qu'en tremblant cette idée qui nous est entièrement personnelle:

M. de Corcelles ne va-t-il pas résumer dans sa personne toutes les impuissances, toutes les stérilités, toutes les inconsciences, disons-le mot, toutes les chutes du Libéralisme catholique? Il fut un des coryphées de cette illusion, ou pour mieux dire de cette hérésie. Il en a été en France le champion dans la diplomatie, comme M. de Montalembert à la tribune et Mgr. Dupanloup dans la chaire. Il le fut innocemment, nous en sommes convaincus, car il était très possible, sinon très profond, de l'être, à l'époque de sa maturité politique. S'est-il converti dans sa vieillesse? Toute la question est là, ce nous semble, pour la tâche ardue, épineuse, écrasante, qui vient de lui échoir. En vérité, les éléments d'une abjuration franche et entière, de bouche et de cœur, d'esprit et de volonté, n'ont pas fait défaut à la bonne foi de sa conscience, mais parmi les illustrations de ce parti, que les foudres de l'Eglise ont positivement transformé en secte à l'heure actuelle, qui s'est réellement converti? — Cette simple question n'est-elle pas de nature à faire entrevoir comme dans la vision prochaine du Gehemanni social qui se prépare. " Ecce appropinquavit hora " le représentant à Rome de la Filles-ainée, de l'Eglise jouer le rôle des trois disciples privilégiés, c'est-à-dire, faillir à la vigilance, fermer les yeux à la lumière et céder à la pesanteur de l'esprit de ténèbres. — Non potuistis vigillare. — Inventum dormientes. — Erant enim oculi eorum gravati?"

Nous nous souvenons d'avoir eu, dans le salon de la Duchesse Salviati à Rome, en Janvier 1861, un lambeau de conversation particulière avec M. de Corcelles. Son Excellence était navrée de voir que les jeunes hommes de France, qui accouraient en essordes la joute au corps gris des Zouaves Pontificaux, étaient presque tous des légitimistes avoués et il en prenait alarme pour la cause du St. Père; et c'était aussi, — (qu'on nous pardonne l'expression, elle n'est malheureusement que trop juste), — la terreur folle de Mgr. de Mérode, alors Ministre des armes de Sa Sainteté: Nous nous sommes permis de répondre le plus humblement du monde à M. de Corcelles que " c'était tout uniment la démonstration que toutes les légitimités étaient sœurs; que les Traditions de familles c'étaient le nom dont on désignait alors l'attachement aux Bourbons, avaient conservé une sève de dévouement catholique, peut être inconscience de lui-même, mais à coup sûr vivace, puisqu'il se manifestait par des actes essentiellement spontanés; et qu'enfin, si les vestiges de l'ancien régime étaient destinés à disparaître du sol français, au moins auraient-ils eu la bonne idée de venir se faire enterrer en terre sainte. " Il y a douze ans de cela et quelles années! Et que d'enterrements historiques se sont amoncelés, dans cette période de douze ans, sur le sol français! Tous jours est il que si, depuis cette époque, M. de Corcelles n'est pas devenu un ultramontain, un ultramontain, dans toute la force du terme, dans toute la rigueur de l'expression, dans tout l'absolu de la doctrine, eh bien, c'est dans sa personne qu'il enterrera le Libéralisme catholique de la France; et si c'est à Rome qu'il l'enterre, ce ne sera pas en terre sainte bien sûr, car sa fosse est creusée d'avance, non pas dans la Rome des Papes mais dans la Rome des Césars.

M. FGIN.

Décédé. En cette ville, le 27 courant, à l'âge de 25 ans et neuf mois, Edmond Gagnon, tailleur.

Matériel d'Imprimerie

1500 lbs de caractères d'imprimerie de différents corps à vendre en bloc ou en détail au bureau du Franc Parleur à très-bonne condition. On peut en voir les échantillons dans ce journal.

Annances Nouvelles
A VENDRE
VILLAGE DE LAPRAIRIE
L'emplacement de l'ancienne Distillerie DIVISÉ EN CINQ LOTS
Convénables pour y BATIR DES RÉSIDENCE D'ÉTÉ.

LOTÉRIE VILLE-MARIE
Dans le but de venir en aide à différentes Institutions Religieuses.
32,000 BILLETTS

Table with 3 columns: PRIX, VALEUR, and descriptions of lottery tickets and their prices.

Table with 3 columns: DONS, descriptions of donations, and their amounts.

Des Agents Responsables sont demandés
Chaque personne qui vendra dix billets aura le onzième gratis. Les agents seront déposés sur les mains du procureur de l'évêché de Montréal.

G. H. DUMESNIL,
Gérant et Trésorier
De la Loterie Ville-Marie,
No 5, St. Sacrement, Montréal.

Propriété à Vendre.
Une magnifique maison en briques à 2 étages 40 pieds de front sur 36 de profondeur avec bâtiments en briques, est en ce moment en vente par M. Jos. Lavoie, hôtelier, No. 711, rue St. Laurent.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1868
CANADA. Province de Québec District de Montréal

THOMAS BRENNAN, de la Cité de Montréal,
AVIS est par les présentes donné que le dit Fallon fera application à la dite loi, le vingt-septième jour de Mars prochain pour obtenir ses dix-huitième et dix-neufième millions de dollars de charge sous le dicté.

annonces Nouvelles.

PROVINCE DE QUÉBEC, 1
DISTRICIT DE MONTREAL.

Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada.
Le vingt-neuvième jour de Janvier mil huit cent soixante-treize,
No. 000.

Joseph Trudeau, 134^e, Boulevard, de la Paroisse de St. Joseph de Chambly, dans le District de Montréal,
DEMANDEUR

vs.

Julie Lajoie, son épouse, absente de cette Province et demeurant dans les Etats-Unis d'Amérique,
DEFENDRESSE

Il est ordonné, sur la motion de J. C. Gagnon, Secrétaire de la Cour, en vertu de l'article 212 de la dite Cour Supérieure écrite sur le Briefue sommation émané en cette cause, que la Défendresse est a laissé son domicile dans la Province de Québec en Canada, et ne peut être traquée dans le District de Montréal que la dite Défendresse soit par un avolement en la dite Défendresse en la langue française dans le papier nouvelles de la Cour de Montréal, appelé Le Franc-Parleur et deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelles de la dite cité appelé The Evening Star et affiché comparatire devant est. C. ur, et là de répondre a la demande du dit demandeur sous deux mois après la dernière insertion d'un avis au dit journal sur le dit état de la dite Défendresse et de comparatire et de répondre a telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans un procès par défaut.

(Par ordre)
GEORGE PYKE,
Député
P. C. S. L.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
"LA CITOYENNE"
DU CANADA

Incorporée par un Acte spécial du Parlement et pleinement autorisée d'après les dispositions de l'Acte des Assurances.

Sous le patronage de
S. G. Mgr. BOURGET, Ev. de Montréal

BUREAU CENTRAL
175, RUE ST. JACQUES,
MONTREAL.

SIR HUGH ALLAN Président.

Les personnes désirant assurer leur vie sont priées d'une manière spéciale, d'examiner d'abord le prospectus de cette

Compagnie Canadienne Populaire
Lequel prospectus peut être obtenu de tous les Agents de la Compagnie et de

EDWARD STARK,
Gérant du Département de la Vie.
17 Janv. 12-5m

LAVOIE LAURENT
MAISON ETABLIE EN 1871

Magasin et Boutique de première classe, Peintres de Maison et d'Étapes, Tapisseries, Tapissiers, Décorateurs, Vitriers, Blanchisseurs et Doreurs.

147,--RUE ST. LAURENT,--147
MONTREAL.

Parmi nos hommes d'affaires les plus entrepreneurs, nous pouvons compter M. L. & L. Leurs implantations pour le printemps consistent en PEINTURES, MASTIC, HUILES, VERNIS, VERRES, CLOUS, LAMPES, HUILE de CHARBON, TAPISseries, etc., etc. Les papiers en chène et marbre sur outons d'un fini qui se passe tout ce qui a été vu sur nos marchés canadiens ; venant des meilleures maisons de Manchester, Angleterre, et de Glasgow, Écosse. Les peintures ayant été choisies par M. O. M. Lavoie dans un voyage qu'il fit à New-York et à Philadelphie afin de s'assurer personnellement qu'il avait les tre qu'il attendait de la France de toutes sortes Brun, etc. etc. Ausi les Vernis de toutes espèces, Sh-linc, Japon etc. En faisant affaire à cette maison renommée, on est certain d'une satisfaction complète et tant sur le rapport du bas-prix et de la qualité que pour le fini des ouvrages qu'on veut leur confier soit pour collèges, écoliers, églises ou maisons privées, tant à la ville qu'à la campagne, leur longue expérience et les conseils considérables qui leur ont été confiés, prouvent leur capacité par la satisfaction avec la quelle on reçoit les ouvrages. Enfin l'imitation, soit en chène, érable piquée, en érable, etc. sous a main habile de Mr. Geo. Laurent, égale à la nature même par la beauté et le fini admirables. Ils se font aussi un plaisir, ayant eu la permission de montrer que quelques-unes des échantillons réalisés par eux.

Les marchands de la campagne sont spécialement invités à venir examiner leur bel assortiment de tapisserie, bordures, peintures, huiles, vernis, lampes, etc., qui s'offrent à des prix qui défient toute compétition et à des conditions libérales.

Allez tout droit à l'enseigne des trois Barils.
147,--RUE ST. LAURENT,--147
17 Janv.

Sous presse et pour paraître prochainement :

Considérations sur les Réponses de quelques Théologiens de Québec aux questions proposées par Mgr. de Montréal et Mgr. d. Binowski, etc.

Cet ouvrage est imprimé du même format que le précédent et formera un volume de près de 80 pages.

Prix 3) cts.

Dépôt en ce qui concerne la forge, de machines, de presses à imprimer, fabrication de chaudières à vapeur, etc., etc.

Le tout à un prix défiant toute compétition.

D. CH. LIND,
Coin des rues Ste. Thérèse et St. Gabriel, Montréal.

Ferronneries.

MAGASIN CANADIEN
DE
FERRONNERIES

H. BELIVEAU
IMPORTATEUR DE
FERRONNERIES
ET FABRICANT DE
FERBLANTERIES

A l'enseigne de l'Egoutte et du Cadornas

193 et 195, Rue St. Paul

MONTREAL.

H. B. tient toujours un assortiment complet

D'HUILE,
TÉRÉBENTINES,
PEINTURES,
MASTIC,
VERNIS,
VITRES,
ETC., ETC.

AUSI

Poeles de toutes sortes

TELS QUE :

POELES DOUBLES A BOIS A
UN OU DEUX FOURNEAUX,
POELES DE CUISINE A
CHARBON ET A BOIS.

Il pourra toujours disposer de tous les poeles dont les noms suivent et jouissant, à justes titres de la plus grande renommée, tant sous le rapport de la commodité que sous celui de l'élégance et de l'économie.

LE MORNING OF GLORY, avec une amélioration définitive sur ceux qui ont été vendus par dernier.

L'ORIENTAL, do
LE PROTECTOR GLOBE STOVE.
LE MAMMOTH HEATER.
LE PRINCE-S ROYAL, sans aucun doute le meilleur Poêle à charbon de cuisine qui soit sur le marché.

LE NEW ERA, Poêle à charbon à bon marché.

L'EXCELSIOR.

LE PRINCE OF WALS, Poêle double, et un assortiment considérable de Poeles de cuisine et de Poeles sourds spécialement adaptés aux besoins de ce marché.

Le Département de la Fabrication des articles de la plomberie attire une attention spéciale et aura à sa disposition les meilleurs ouvriers. Les articles de commerce mis en vente dans son magasin seront

DE LA MEILLEURE QUALITÉ,
d'une grande variété et présenteront les patrons les plus nouveaux.

Les ordres pour Toitures ou pour réparations des Toits seront promptement exécutés, à des

PRIX EXTRÊMEMENT MODERES

Les ordres pourront être envoyés à son magasin

NO. 193 ET 195 RUE ST. PAUL
MONTREAL.

MANUFACTURE
DE
COFFRES FORT DE LA PUISSANCE

DE
GODFROY CHAPELEAU

A l'épreuve du Feu et des Voleurs, doublés en Acier et en Fer.

Constructeur de ponts en fer

AUSI DE
GARNITURE INTERIEURES, pour voiles en fer, avec portes à l'épreuve des voleurs.
PORTES ET VOLETS en fer à l'épreuve du feu.
COFFRES FORTS pour Banques, Institutions Publiques et C. armier de Cimetières.
COFFRES DE SURETÉ pour la préservation de documents importants, Billets de Banque, Diaboloires, etc.

SEPT GRANDS BREVETES, spécialement adaptés aux portes de voiles, Banques, Coffres-forts et Prisons.

OUTILS DE TAILLEURS DE PIERRE.
COUTRES-POURTS DE SECONDE MAIN pris en échange de coffres neufs, ou achetés au plus haut prix du marché.

BUREAU--320 RUE ST. LAURENT.

URINE :
Coin des rues Ontario et St. Charles Borromé
MONTREAL.
Général, 19 Octobre 1872.

Chaussures.

E. BEAUVAIS & CIE.,
MARCHAND DE
Chaussures Françaises, Anglaises et Américaines.

AINSI QUE
Chaussures en Caoutchouc.

293 - RUE NOTRE-DAME - 293
(Vis à-vis chez H. et H. Merrill.)
MONTREAL.


M. E. BEAUVAIS & CIE informent le public en général, ainsi que leurs pratiques qu'ils viennent de recevoir un immense assortiment de Chaussures Françaises, Anglaises et Américaines du meilleur choix et fait dans les derniers goût, qu'il voudront aux mêmes prix que par le passé, malgré l'augmentation considérable qui est opérée depuis six mois.

Ces chaussures venant des meilleures manufactures européennes et américaines, s'annoncent par la satisfaction désirable à l'acheteur, tant sous le rapport de la modicité dans les prix que du fini dans l'exécution et de la qualité dans les matériaux employés à la confection de l'ouvrage.

Une remise de 25 pour cent est faite pour argent comptant.

Les sollicitons d'une visite à leur établissement, personnellement ou par un envoyé bienveillant qui vous fera avec plaisir connaître, donnera à toute la satisfaction à laquelle ils ont droit.

E. BEAUVAIS & CIE.,
293, rue Notre-Dame.


J. H. WALKER,
DESSINATEUR ET GRAVEUR
SUR BOIS.

97, RUE ST. JACQUES
AU TROISIEME
(Près de la Place d'Armes)
MONTREAL.

Montréal, 19 Octobre 1872.

Chemins de Fer du Grand Tronc DU CANADA.

ARRANGEMENTS D'HIVER

Chars Palais (Pullman) et magnifiques Chars ordinaires et neufs à tous les Trains de Jour, Chars Palais Dortoirs, à tous les Trains de Nuit, sur toute la ligne.

Les Trains partent maintenant de Montréal comme suit :

ALLANT A L'OUEST.
Maille Quotidienne pour Prescott, Ogdonsburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Detroit, Chicago et tous les points de l'ouest à..... 8.00 A. M.
Express de Nuit do do 8.00 P. M.
Train de la Maille de Nuit pour Toronto et toutes les stations intermédiaires. 6.00 A. M.
Train local pour les passagers pour Vancouver, à 4.04 P. M.

Trains passant Montréal pour Lachine, à 7.00 A. M., 9.00 A. M., 12.00 (midi) 3.00 P. M., 5.00 P. M., et 6.00 P. M.
Trains passant Lachine pour Montréal, à 7.00 A. M., 9.00 A. M., 1.00 P. M., 3.30 P. M., 5.00 P. M., et 7.00 P. M.
Le Train de 3.30 P. M. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST
Express pour Boston via Vermont Central..... 9.00 A. M.
Express pour New-York et Boston via Vermont Central à..... 8.15 P. M.
Train de la Maille pour St. Jean et Rouville Point, en connexion avec les Trains de Stansead, Shefford et Chambly et en jonction avec les Chemins de Fer des Cantons du Sud-Est et avec les Steamers du Lac Champlain..... 3.15 P. M.
Train de passagers du jour pour Island Pond, et toutes les stations intermédiaires..... 6.15 A. M.
Train de la maille pour St. Hyacinthe, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham Portland, Boston..... 1.45 P. M.
Express de Nuit pour Québec, Rivière du Loup, Cacouna, Island Pond Gorham, Portland, Boston, et les Provinces d'en Bas..... 10.30 P. M.

Le Chemin de Fer International étant maintenant ouvert jusqu'à Cacouna, les trains se rendront à cette station et communiqueront avec les omnibus pour les hôtels.

Comme la ponctualité dépend des connexions avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des stations aux heures nommées.

La magnifique vapeur neuf "FALMOUTH", communiquera avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissera Montréal pour Halifax, N. E., tous les Vendredis, à 8.00 P. M. Le vapeur offre tout le confort possible aux passagers et pour le transport du fret.

La Compagnie Internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et Jedis à 6.00 heures P. M., pour St. Jean, N. B., etc., etc.

BAGAGE ÉTIQUETÉ.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires du chemin, s'adresser au bureau où l'on vend des billets, à la Station Boardventure ou au Bureau No. 39, Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGE,
Directeur Général.
Montréal, 1er Novembre.

Ferronneries.

POELES!

FERRONNERIES!!

FERBLANTERIES!!!

CORNICHES ET

ORNEMENTS DE RIDEAUX.

L. J. A. SURVEYER

MARCHAND DE
FERRONNERIES
ET FABRICANT DE
FERBLANTERIES

EN GROS ET EN DÉTAIL

No. 524 RUE CRAIG

ENSEIGNE DU CADENAS D'OR
MONTREAL.

M. L. J. A. SURVEYER a le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il rendra toujours, comme par le passé le meilleur assortiment de Poèles de cuisine et de passage, au nombre desquels se trouve le meilleur Poêle à Charbon de Passage, dit :

AMERICAN BASE BURNER

Manufacturé par Turnbull & Co.

C'est le plus parfait que l'on connaisse.
M. L. J. A. S. attire aussi l'attention sur son grand assortiment de

CORNICHES ET

ORNEMENTS DE RIDEAUX

Dont les patrons défient toute compétition.

Son département de la Ferblanterie ne laisse rien à désirer. Ses ouvriers sont des plus habiles et les matériaux de la meilleure qualité.

On trouvera toujours chez lui le meilleur assortiment de

POELES,

FERRONNERIES,

FERBLANTERIES,

COUPELLERIES,

COUCHETTES EN FER

ETC., ETC., ETC.

Rendez visite à

L. J. A. SURVEYER
No. 524 Rue Craig
MONTREAL.

INSTITUT
DES
ARTISANS CANADIENS

CLASSES DU SOIR

Les classes du Soir sous la direction de l'INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS, sont ouvertes

L'ECOLE ST. JACQUES

Coin des Rues Ste. Catherine et St. Denis; à

L'ACADÉMIE DE M. MAUFFETTE

507, Rue St. Joseph, coin des Rues Guy; à

L'ACADÉMIE DE M. O'DONOHUE

Rue Centre, Pointe St. Charles.

Les classes se font tous les soirs (le samedi excepté), de 7 heures à 9 heures.

Les membres de l'Institut des Artisans Canadiens ont le droit de suivre ces Classes sans payer; pour ceux qui ne sont pas encore membres, il suffit de se présenter aux professeurs des différentes écoles, et de payer la faible contribution d'UNE PASTRE POUR TOUTE L'ANNÉE.

Ouvriers, profitez donc des avantages que vous offrent ces Classes du Soir, et commencez à les fréquenter dès l'ouverture.

Le Secrétaire,
C. D. THERIAULT.

Commerce.



ETABLISSEMENT
DE
Première Classe

SPECIALITE POUR PANTALONS

MM. ROY & CADOTTE
MARCHANDS-TAILLEURS
517, RUE CRAIG, 517

Ces Messieurs auront toujours en main un grand assortiment d'étoffes pour Pardessus de printemps et d'automne, Beaver, drape, castors, patrons de vestes, Tuniques écossaises et anglaises de première qualité et des patrons les plus nouveaux, aussi un assortiment complet de Mercerie, (Haberdashery), le tout confectionné sous un court délai et dans le goût le plus récent.

M. J. B. ROY est le célèbre Tailleur employé par la maison P. W. Meury; nul doute que les plus difficiles trouvent en la satisfaction la plus complète.

Les meilleurs ouvriers sont employés dans cet établissement.

JUSTICE POUR TOUS
Un seul prix

No 517, - R. E CRAIG, - No. 517
5ème porte de la Rue St. Laurent
MONTREAL.

Montréal, 19 Octobre 1872. na 1

C. — C. — C.

CELEBRE
Cordial Carminatif

Pour la Dentition des Enfants, Diarrhée, Dysenterie, Convulsions, perte de sommeil, et toutes maladies nerveuses auxquelles les enfants sont sujets.

PRIX: 25 CENTS LA BOUTEILLE.

A vendre chez tous les Pharmaciens.

DEVINS & BOLTON.
Salle d'Apothécairie, Montréal.

HUILE
DE
Foie de Morue
A
L'HYPHOPHOSPHATE DE CHAUX



Prix 50 cts. et \$1 la bouteille.

Dans cette préparation, il n'y entre que la meilleure huile de foie de morue. Son goût est doux et elle a la consistance de la crème. Elle n'a ni l'odeur, ni le goût de l'huile. L'estomac le plus délicat peut la garder. Préparé seulement par

DEVINS & BOLTON.
Salle d'Apothécairie, Montréal.
vendre chez tous les Pharmaciens.

ON A BESOIN

De 3 bons ferblantiers et de 4 bons apprentis ferblantiers-plombiers.
Les meilleurs gages seront payés.

S'adresser chez

O. J. DUROCHER
No. 50 Rue St. Laurent.

LES CELEBRES
PASTILLES A VERS
DE
DEVINS

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents, sont à vendre chez tous les Pharmaciens et principaux marchands de la campagne.

Prix: 25 cents la boîte.

DEVINS & BOLTON.
Pharmaciens en Gros,
Salle d'Apothécairie, Montréal.

Alcoolature d'Arnica

des RR. PP. Trappistes du Monastère de Notre-Dame des Neiges, est employée à l'usage externe et interne, avec une immense supériorité sur toutes les préparations de ce genre.

Prix: 80 cts. le flacon.

Agents pour le Canada:
DEVINS & BOLTON,
Salle d'Apothécairie, Montréal.

"LE FRANC-PARLEUR."
22 Rue St. Gabriel, Montréal.

Publications.

"Le Franc-Parleur"

TAUX D'ABONNEMENT:

Canada, \$2 50 par année, payable d'avance.
Etats-Unis, \$3.00 par année, payable d'avance.

Par numéro, 5 Cents.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an.

L'Édition paraît le SAMEDI. Les frais de Postes que les abonnés ont à payer à leurs bureaux de poste respectifs sont de cinq centimes par trois mois en Canada, et aux Etats-Unis ces frais de poste sont payables d'avance.

TARIF DES ANNONCES.

Pour une annonce ordinaire de Naissance, de Mariage ou de Décès, 50 centimes; gratis pour nos abonnés; pourvu que dans les deux cas elle ne contiennent pas plus de 15 mots. Informant, avis, etc., publiés dans le corps du JOURNAL par la matière courante, 2 centimes par mot pour chaque insertion; même prix pour les Nécrologies. Et pour toute annonce concernant le commerce: 8 centimes la ligne pour la première insertion, et 2 centimes la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces doivent être envoyées avant le Vendredi soir.
Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulu, sera publiée jusqu'à avis contraire.
Une remise spéciale est accordée pour des annonces à long terme.
Il ne sera tenu aucun compte des écrits anonymes.
Les manuscrits non insérés sont détruits.

Bureau du "Franc-Parleur."
22 Rue St. Gabriel, Montréal.

On exécute à ce bureau les impressions de toutes sortes en Français et en Anglais, tels que

PLACARDS,
FACTUMS,
LIVRES,
CIRCULAIRES,
[CARTES DE VISITES,
etc., etc.

A un Prix extrêmement Réduit,

Les Lettres Funéraires reçoivent toute notre attention et la plus grande ponctualité, au plus bas prix.

Les correspondants sont priés de n'écrire que pour apprendre au public des choses intéressantes et utiles. Dans aucun cas ils ne sont dispensés de faire connaître leur nom au moins aux rédacteurs.

Les manuscrits déposés ne sont point renus. Le Journalier qui seront échangés ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction et à l'administration du Journal, devront être adressés au FRANC-PARLEUR, No. 22 rue St. Gabriel, Montréal.

Toutes Lettres, Correspondances, Annonces, etc., doivent être adressées franco de port, à M. ADOLPHE OUMET, rédacteur-proprieétaire.

Toute personne qui nous fournira 5 abonnements, aura droit à la réception gratis du FRANC-PARLEUR, pendant un an.

"LE FRANC-PARLEUR."
22 Rue St. Gabriel, Montréal.